

COMMUNE DE CHANIERES

Séance du 09 décembre 2024

Date de convocation : 03/12/2024

Délibération N° 2024/09/049

Nombre de membres :

| | |
|---------------|----|
| En exercice : | 27 |
| Présents : | 21 |
| Votants : | 26 |
| Quorum : | 14 |

OBJET : RAPPORTS D'ACTIVITE 2022 ET 2023 DE
SAINTES GRANDES RIVES L'AGGLO

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Eric PANNAUD, maire.

Présents : PANNAUD Éric, maire, FOURRÉ Jean-Luc, GRELET Annie, GRAVELLE Jean-Luc, FIAUD Marie Annick, GIRARD Jean-Paul, BERTOT Jacques, adjoints ; PISSIER Gérard, MONTALESCOT Eveline, BOTON Monique, SIAUDEAU Michel, TUFFET Francine, CARTON Jean-Pierre, CANUS Daniel, CALVO Dominique, GAUDIN Christine, MACHEFERT VERDON Graziella, MORAUD Laurent, LE MENI Nadège, DAVID Claudia, GUÉRIN Florian conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : ALIGANT Sylvie pouvoir à FOURRÉ Jean-Luc, FOURNALES Sandrine pouvoir à GAUDIN Christine, WATTEBLED Stéphane pouvoir à MORAUD Laurent, TREFFANDIER Nathalie pouvoir à CARTON Jean-Pierre, GIRAUDEAU Samuel pouvoir à GUÉRIN Florian,

Excusée : LATOUCHE Céline,

Secrétaire de séance : DAVID Claudia.

Conformément à l'article L. 5211-39 du CGCT, « le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le rapport d'activité pour l'exercice 2022 de la Communauté d'agglomération Saintes Grandes Rives L'Agglo a été publié le 30 décembre 2023 et celui de l'exercice 2023, le 30 septembre 2024.

Le Conseil municipal acte la prise connaissance des rapports d'activités 2022 et 2023.

Fait et délibéré en mairie, les jours et heures, mois et an susdits
Tous les membres présents ont signé au registre.

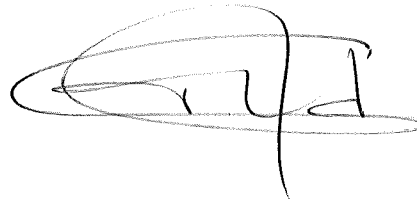
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Éric PANNAUD



La secrétaire de Séance

Claudia DAVID



Acte rendu exécutoire après
dépôt en sous-préfecture et
publication ou notification le